

## Journée APEPA – 19 juin 2016

Intro – Excuser absence Ministre

Les quatre Ministres francophones (Maxime Prévot, Marie-Martine Schyns, Alda Gréoli et Céline Frémault) ont souhaité répondre à la demande du secteur, des personnes concernées et de leur famille, en proposant **une stratégie d'actions concertées** qui valorise des mesures existantes, les renforce où cela est nécessaire, soutient des initiatives nouvelles et propose des pistes complémentaires.

Le principal objectif poursuivi vise à permettre **une individualisation du soutien à la personne tout au long de sa vie et à lui garantir son inclusion dans la société.**

La co-construction du plan garantira la transversalité indispensable à la prise en charge et l'accompagnement des enfants et des adultes présentant des troubles autistiques.

**Les grands axes communs sont :**

- ***L'établissement d'un état des lieux du manque de solution pour les personnes atteintes d'autisme ou de handicap de grande dépendance :***

Afin de rendre efficiente toute programmation de nouvelles offres de services, il est indispensable de réaliser une identification précise des besoins tant chez les jeunes (que ce soit à l'école ou dans les structures du secteur du handicap) que chez les adultes.

- ***Le dépistage et l'annonce du handicap***

On connaît les dégâts que peuvent entraîner un diagnostic tardif ou une mauvaise orientation, des sur-handicaps peuvent venir ainsi s'ajouter aux troubles. Il est donc indispensable d'outiller les professionnels de la première ligne à la détection de suspicions d'autisme afin qu'ils puissent orienter les parents vers les centres de références.

- ***L'information et la sensibilisation***

Des différentes rencontres organisées, il nous est revenu régulièrement la nécessité de centraliser l'information sur les différentes pratiques appliquées pour l'autisme fondées sur différentes approches éducatives et thérapeutiques (approche plurielle).

**S'il n'appartient pas au Ministre de se prononcer pour privilégier une approche ou une autre, il va de soi que les rapports KCE et CSS établis sur base des avis des professionnels doivent guider l'ensemble des actions entreprises, ou à mettre en place.**

- ***La formation des professionnels et des parents***

La formation est un axe prépondérant. Elle concerne tant les professionnels que les familles.

Pour ce qui est des parents, pour la première fois, l'offre de formation de l'AViQ leur a été ouverte et des modules de formation ont été proposés. Une évaluation sera réalisée pour voir comment compléter ou adapter cette offre afin qu'elle réponde aux besoins exprimés.

Une expérience sera également tentée : il s'agira de donner une formation en résidentiel pour enfants et parents, pendant que les parents seraient informés et formés, les enfants seraient pris en charge par des futurs éducateurs spécialisés (des partenariats avec des écoles sont en cours de discussion).

En ce qui concerne les professionnels, il est important d'identifier par catégorie de personnel, les formations qu'il serait utile de prôner. L'enseignement supérieur dépend du Ministre Marcourt et nous ne doutons pas qu'il répondra favorablement à notre démarche de vouloir soutenir les professionnels en leur accordant durant leur cursus de base des modules de formation leur permettant de mieux comprendre les spécificités de l'autisme. Un guide des bonnes pratiques a été créé au départ d'un groupe de travail issu d'une instance d'avis de l'AViQ. Il reprend des recommandations non exhaustives, établies à partir de pratiques exemplatives et n'a pas d'autre ambition que d'aider au quotidien les intervenants à tenter d'améliorer la qualité de la prise en charge des personnes présentant des troubles du spectre autistique. Ce guide qui s'est voulu modeste (il ne s'agissait pas de réécrire des fiches thématiques, les scientifiques font cela très bien) et pratico-pratique sera très prochainement diffusé aux intervenants des services agréés ou autorisés.

- ***L'adaptation de l'encadrement à la population prise en charge***

L'idée est de développer des projets pilotes de classe spécialisée dans l'enseignement ordinaire. Outre les moyens de l'enseignement l'encadrement serait alors renforcé par les autres niveaux de pouvoirs, on entre dans la logique de cofinancement indispensable à la construction de solutions nouvelles et adaptées. Pour les cas complexes, l'enseignement seul ne peut répondre aux besoins.

- **Le suivi dans la transversalité**

Chaque jeune doit pouvoir bénéficier d'un plan de suivi personnalisé coordonnant les actions des différents professionnels et permettant d'éviter. Quoi de plus dramatique que de perdre les acquis par méconnaissance du parcours du jeune, des méthodologies appliquées et des résultats obtenus. Il faut donc veiller à assurer les transitions en favorisant systématiquement l'inclusion du jeune par une approche adaptée aux besoins (qu'il s'agisse du passage de la crèche à l'école, de l'école maternelle à l'école primaire... et jusqu'à la vie adulte). Il faut donc favoriser le réseau et coordonner les actions des différents secteurs pour une plus grande cohérence des interventions tant au niveau régional qu'un niveau communautaire.

- **La participation à la vie sociale**

L'inclusion dans la société passe par la participation citoyenne que ce soit au niveau des sports, de la culture ou des loisirs. Les partenariats entre associations sportives, culturelles,... et les associations œuvrant à l'inclusion des personnes handicapées seront favorisés pour amener à une société plus inclusive.

- **Le transport scolaire**

Trop d'enfants sont confrontés à des trajets trop longs, ce qui représente une source d'angoisses supplémentaires. Il est important de diminuer les temps de trajets et de former les accompagnateurs afin d'assurer la sécurité de tous.

## En ce qui concerne les axes pour la Wallonie, citons notamment :

- Un **accroissement des moyens pour la cellule Cas Prioritaires**. Même si sous ce vocable on ne retrouve pas que des personnes atteintes d'autisme, celles-ci représentent plus d'un quart des situations complexes auxquels il faut faire face et pour lesquelles il est nécessaire de trouver rapidement des solutions de prise en charge.
- La **création de nouvelles places d'accueil, d'hébergement ou de répit pour jeunes**  
Deux appels à projets en infrastructure (de 5.000.000 € chacun) seront dédiés à la thématique de la prise en charge de l'autisme et du double diagnostic. La frontière entre les deux étant mince, les deux appels seront groupés. Le lancement est prévu dans le deuxième semestre de cette année et ce afin de prendre en compte les recommandations qui seront émises dans le rapport sur la grande dépendance qui a été confié par le Parlement de Wallonie à un député de l'assemblée.  
Le besoin des enfants ou adolescents autistes d'être accueillis à domicile ou en résidentiel, de manière ponctuelle et de bénéficier, ainsi que leur entourage de temps de repos fait partie des demandes revenues de manière pressante et régulière. Aussi une évaluation de l'offre de services sera réalisée, et des nouveaux projets pourront être soutenus dans des zones géographiques où la demande n'est que très partiellement rencontrée.
- Le **soutien à l'accueil de crise et aux petites unités spécialisées**.  
Les besoins en services de crise sont très présents alors que l'offre de services est quasi inexistante. Les unités en psychiatrie sont saturées et parfois peu outillées pour faire face à des bénéficiaires agressifs et violents. En fonction des moyens disponibles, une des priorités consistera en la création d'unités spécialisées pour la prise en charge de personnes à besoins complexes et pour répondre aux situations de crise. Ces unités devraient disposer d'un encadrement renforcé (tant en nombre qu'en qualification), ne pourraient soutenir que quelques bénéficiaires à la fois (6 maximum) et pour des durées limitées dans le temps. Le but étant de stabiliser la personne afin qu'elle puisse par la suite réintégrer son milieu de vie.

Autre priorité également mais qui dépendra des moyens qui pourront être dégagés dans les années futures, le **renforcement des centres de références**. Certaines zones ne sont pas couvertes et les centres existants qui sont clairement spécialisés ont des délais d'attente qui sont déraisonnables (environ 6 mois) quand on sait la nécessité de poser rapidement le diagnostic.

Enfin l'élargissement de la réforme de la psychiatrie adulte et la nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents insistera et formalisera les plateformes de mise en réseau afin de répondre le plus adéquatement aux besoins complexes de des personnes en situation de handicap, et permettra le **renforcement des cellules mobiles d'intervention**.

Comme vous pouvez le constater, ce plan autisme ne fait pas de promesses inconsidérées, il met en place une série d'actions rapides et tracent les priorités pour les années futures.

**Afin d'opérationnaliser les actions du plan, nous avons sollicité l'aide APEPA qui nous a répondu favorablement. Nous comptons bien utiliser son expertise pour faire évoluer le secteur de la prise en charge de la personne autiste afin que la prise en charge et les conditions de vie de toutes les personnes concernées par l'autisme puisse être améliorées.**

Remerciement organisation journée